

J.A. Lausanne Domaine 74 public

L'intrusion de la politique étrangère

Quelques-uns de nos amis se sont étonnés que nous accordions tant de place au coup d'Etat grec, alors que « Domaine public » jusqu'ici avait trouvé son originalité en discutant d'abord les problèmes suisses, sans faire du gauchisme en politique étrangère.

Nous continuerons de parler affaires intérieures. Or l'affaire grecque précisément nous a beaucoup appris pour notre usage interne.

Tout d'abord elle nous a renseignés sur la justification du fascisme, dans l'esprit de nos concitoyens. Après la guerre, une fois révélée l'horreur des camps nazis, une fois oubliées partiellement les circonstances qui avaient fait naître le nazisme ou le fascisme, se créa en Suisse et dans le monde une sorte de conscience historique rétroactive. Le nazisme étant devenu synonyme d'horreur, on projetait cette image sur les années 34, 36, 39 etc. Comment ceux qui vivaient à cette époque n'en étaient-ils donc pas conscients de cette turpitude, de cette honte, de ce mépris de l'homme ? Quelles écailles avaient-ils donc sur les yeux ?

La génération qui arriva à la conscience politique après-guerre ne comprenait pas comment ce fut possible ; elle cherchait quelques nazis réfugiés, la trace d'une croix gammée sur une tombe juive pour amener l'opinion, pour raviver la lutte, pour revivre à sa manière le passé, faute de mieux, étant née après les temps épiques.

Or les événements grecs ont rappelé quels furent les vrais processus d'acceptation du fascisme. On nous a expliqué, il y a quelques jours : le régime était corrompu, la gabegie régnait, les trains ne partaient pas à l'heure, il y avait des nids de poule sur les routes, la discorde civile éclatait, des communistes se camouflaient. Maintenant, l'administration est mise au pas, l'ordre règne, les trains partent à l'heure, le danger communiste est écarté. Etes-vous de ceux qui regrettent le gâchis d'an'an ? Ce n'est pas que nous aimions les militaires, disent encore ceux qui tout en n'acceptant pas « comprennent » si bien, mais pourquoi défendre un politicien politicard comme M. Papandréou père ? Ces bons esprits, que ne diraient-ils pas, si la Grèce avait été plongée dans les conditions qui furent celles de l'Espagne en 1936, de l'Italie en 1922, de l'Allemagne en 1933 ? Jusqu'où ne pousseraient-ils pas la compréhension ?

En Grèce, pour la première fois depuis la fin de la

guerre sont recréées dans un pays européen les conditions qui permettent de comprendre comment furent acceptés les régimes fascistes. L'histoire n'est plus vécue rétroactivement ; elle est redevenue concrète.

Le deuxième enseignement de ce coup d'Etat, nous en avons parlé longuement déjà, c'est l'importance de l'unification européenne. Seule une Europe unie, équilibrée, prospère, démocratique pourra arracher les pays méditerranéens au sous-développement et à la dictature. Quand en Suisse nous parlons Europe, c'est toujours en fonction de notre balance import-export. Et pourtant le rôle de l'Europe dans la sauvegarde de la paix et la défense de valeurs communes est tout aussi essentiel. Dans ce sens-là nous avons, nous Suisses, à être Européens. Il n'y a pas que le commerce qui compte, nous ne sommes pas boutiquiers seulement.

La politique étrangère nous écarte donc peu de notre propre ménage.

Israël en danger

La situation peut légitimement être simplifiée. Israël lutte aujourd'hui pour son existence et pour la liberté de son commerce. Il mérite un appui décisif de l'opinion occidentale.

On peut à la rigueur admettre que l'Union soviétique joue son jeu diplomatique : l'occasion est belle de s'introduire dans ce Moyen-Orient. Mais il n'y a aucune raison pour que le jeu de la diplomatie soviétique suscite des alignements dans la gauche européenne. En cautionnant le coup d'audace de Nasser qui fermait le golfe d'Akaba, l'U.R.S.S. a facilité le déclenchement du conflit. Faudrait-il applaudir ?

Les deux Grands exigent que les autres nations renoncent à tout armement nucléaire, s'assurant ainsi, après entente, le monopole de la puissance. De quel droit si, en contrepartie, ils ne protègent pas la paix ?

Ils songent à ménager leur popularité dans le Tiers-Monde. Leur popularité, en Europe aussi, devrait compter de même à leurs yeux. Elle dépend de nos réactions.

La politique étrangère nous bouscule ; mais son intrusion ne nous arrache pas à nos frontières, à nos soucis. Elle nous oblige à nous définir.

Que veut la gauche, que veut l'Europe ?

Où va l'épargne ouvrière ?

L'épargne des assurances sociales privées en Suisse s'est élevée en 1964 à plus de 2 milliards. En 1965, elle atteignait même 2 milliards 275 millions. Dans la terminologie de notre comptabilité nationale elle groupe essentiellement les caisses de pensions autonomes, publiques et privées, les dépôts d'épargne constitués en faveur d'employés, les fonds de prévoyance et les assurances collectives des compagnies d'assurance sur la vie. L'ensemble de la fortune de ces caisses, y compris les réserves mathématiques des assurances collectives des compagnies d'assurance doit certainement atteindre les 20 milliards.

Ces quelques chiffres illustrent de façon claire le rôle économique extrêmement important de ces institutions. Mais qui donc décide de la politique de placement de cette immense fortune constituée par les contributions des employeurs et des salariés ?

Juridiquement, dans le secteur public, les caisses de retraite relèvent du droit public.

Dans le secteur privé règnent les fondations, constituées en vertu des articles 80 et suivants du Code civil suisse. En 1956, le Conseil fédéral a renoncé à proposer une législation spéciale sur ces fonds. Il a préconisé simplement une adjonction au Code des

obligations et au Code civil suisse. L'article 89 bis C.C.S., alinéa 3, précise : « Si des employés versent des contributions à la fondation, ils participent à l'administration dans la mesure au moins de ces versements ».

Mais le plus souvent les employeurs, en vertu d'un versement initial au capital de fondation, sont majoritaires.

D'autre part, les représentants des employés se soucient avant tout de la sûreté des placements effectués ; ils se préoccupent moins d'utiliser le pouvoir économique de ces gigantesques sommes.

Aujourd'hui on ne peut accepter une telle situation. L'épargne-prévoyance prend une importance décisive pour le financement des investissements. La part des employés et des ouvriers est au moins d'un milliard par année. Tout en obtenant des garanties pour la sûreté de ces placements, les employés désirent aussi que par cette épargne soient financés des investissements pour eux primordiaux : plutôt des logements en Suisse que des shopping centers en Allemagne.

Le droit des ouvriers et des employés de décider du placement de leur épargne, et par là-même de l'orientation, pour une part, de l'économie nationale, devient un droit primordial.

Bi-mensuel romand

N° 74 8 juin 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Gaston Cherpillod

Ruth Dreifuss

André Gavillet

Henri Galland

Jacques Morier-Genoud

Marx Lévy

Pierre Liniger

Christian Ogay

Le N° 75 sortira de presse le jeudi 23 juin 1967

Soirée au coin du feu avec des volontaires pour le Vietnam

La Marche de la Paix progressait progressivement entre Lyss et Berne. Une caravane de la gauche, c'est toujours un caravansérail; on dénombrait les familles et les groupes, tout le spectre de la couleur qui s'étale de la non-violence pacifiste à la violence prochinoise. Dans la colonne, quelques jeunes distribuaient un tract, caractères rouges sur papier jaune, titré : Appel du « Corps de volontaires civils pour le Vietnam ». Le texte rappelait que le Front national de libération déclarait en mars 1965 (citation) : « Si les impérialistes américains continuent à engager leurs troupes combattantes et celles de leurs satellites au Sud Vietnam et continuent à étendre la guerre au Vietnam du Nord et au Laos, le Front national de libération appellera les peuples de différents pays à envoyer des jeunes gens et des soldats au Vietnam du Sud pour se joindre à la population, afin d'annihiler l'ennemi commun ».

Les signataires du tract se disaient prêts à partir pour répondre, comme volontaires civils, à cet appel, déclarant notamment souhaiter que : « les dirigeants américains sachent que des femmes et des hommes de tous les pays sont prêts à subir le napalm et les bombes, au même titre que leurs frères et sœurs vietnamiens et à participer à la lutte pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

La formule trahissait comme une vocation de martyr, mais aussi une volonté de lutte, à la fois un engagement et une hésitation sur le sens de cet engagement.

Qui donc étaient les membres de cette famille ? Nous avons passé une soirée à discuter avec eux.

Efficacité

Ces engagés, il est des censeurs qui les condamnent au nom de l'efficacité. Le grief tient en ces mots : ces volontaires ne prouvent que leur bonne volonté; mais leur poids sur les événements est infinitésimal, proche de zéro; il y a longtemps que cette catégorie d'hommes a été classée et cataloguée : la race de ceux qui veulent vider la mer avec un coquillage.

Ce grief est sot. Qu'on nous explique d'abord ce qu'il faut entendre par efficacité ! Serait-ce de posséder le pouvoir d'influencer à soi tout seul les évé-

nements ? N'être qu'un individu et détenir au moment décisif la majorité absolue ?

Choisissez un point de vue réaliste ! Acceptez modestement de n'agir que dans votre rayon d'action, dans votre sphère nationale, dans votre cabane de charbonnier ! Quelle est, dans cette hypothèse réaliste, votre poids spécifique ? Pas inexistant, pas rien, mais de l'ordre de zéro virgule quelque chose. L'efficacité est donc toujours relative ou dérisoire. Certes, on ne saurait en conclure que tout égale tout, et que n'importe quel choix est sans importance, indifférent. Mais un engagement est qualifié autant par sa lucidité, sa sincérité que par son efficacité. L'efficacité des volontaires pour le Vietnam est de l'ordre de zéro virgule zéro, zéro (tant qu'il vous plaira !) quelque chose.

Ce n'est pas une raison pour ne pas entrer en matière, ouvrir la discussion, avec sympathie.

La « Gazette de Lausanne » et le « Nouvel Observateur »

Comment, quand on habite le Gros de Vaud, a-t-on l'idée de partir pour les antipodes ?

Une jeune femme, apparemment pas de celles qui ont un vide à combler à tout prix, lit, dans la « Gazette de Lausanne », un communiqué A.F.P., laconique : un corps de volontaires se serait constitué en France, fort de cent cinquante engagés.

La majorité des lecteurs lisent, diagonalisent et passent à autre chose. Elle, écrit au journal, demandant qu'on lui communique, si possible, l'adresse de ce mouvement. Pas de réponse ! Elle insiste, par téléphone. La rédaction s'informe auprès de son correspondant parisien. Il ne sait pas. Dernière ressource : aller enquêter sur place, à Paris. Elle prend le train, mais Paris est vaste. Elle consulte une connaissance vaudoise qui, à Paris, rédige sa thèse complémentaire sur saint Augustin (qui enfant fut de la race de ceux qui veulent vider l'Océan avec un coquillage, si l'on en croit sa vie en images telle que la représente Gozzoli). Saint Augustin est un bon patron. On sait dans quelle rue le mouvement tient sa permanence; mais rien de plus, pas de numéros, pas d'adresse exacte. La rue est de moyenne longueur; il ne reste plus qu'à interroger tous les concierges. Enfin c'est

là ! Ou plutôt, c'était là, car la permanence du mouvement a été plastiquée; (mais oui, Paris a parfois des côtés province !) elle gîte maintenant à l'autre bout de Paris; cependant les responsables ont laissé la nouvelle adresse à leur ancien domicile. Y a plus qu'à prendre le métro, la liaison est établie.

Quelques semaines plus tôt, un autre jeune Vaudois entreprenait sur place les mêmes démarches. Mais il avait été mis sur la piste par le « Nouvel Observateur », qui répondit d'emblée, ce qui nous permet d'abrégé.

Nos Vaudois se retrouvèrent à Lausanne.

Leur longue patience enquêteuse a une signification. Qui se rend à Paris sur la foi d'un communiqué de cinq lignes ? Le Vietnam n'est pas pour eux un épisode quelconque de l'histoire contemporaine; même s'il est d'autres massacres (la contre-révolution indonésienne fut probablement une des plus sanglantes de l'histoire mondiale), même s'il est des famines, le Vietnam, en dehors de toute propagande, bouleverse prioritairement des jeunes de notre pays. C'est l'affaire d'une génération.

L'histoire contemporaine est devenue planétaire; on le répète partout comme un lieu commun. Cette histoire planétaire est faite d'événements qui transcendent des millions d'hommes, mais elle a aussi une réalité subjective; d'où ce vaudois porte-à-porte parisien. Etre réaliste, c'est le constater, comme un fait.

Un engagement sincère

Un militaire suisse nous disait : mais les Américains, au Vietnam, ne font pour l'instant qu'une petite guerre. Ils n'engagent qu'une faible fraction de leur potentiel militaire; ah ! s'ils voulaient mettre le paquet !

L'injustice du conflit tient à cela : ces ménagements provisoires, cette escalade. La guerre vietnamienne offre les caractéristiques d'un passage à tabac : premier degré, deuxième, troisième; arrêt des bombardements pour cinq jours; reprise; les Etats-Unis décident du dosage sans plus de risques (malgré l'engagement de plusieurs centaines de milliers d'hommes et d'inévitables pertes humaines, douloureuses; malgré les dépenses colossales) sans plus de ris-

Les déserteurs américains sont-ils refoulés par la Suisse ? Et en quelles circonstances ?

Depuis sa constitution en Etat fédéral, en 1848, la Suisse considérait qu'elle avait le droit et même le devoir d'accorder un asile aux déserteurs d'armées étrangères, et cela quels que fussent les motifs de leur fuite; elle en faisait une question de principe et considérait qu'il s'agissait d'un élément intangible de sa souveraineté nationale. Si un pays réclamait l'extradition d'un déserteur pour un crime de droit commun, on ne la lui accordait que sous la réserve explicite que le prévenu ne serait pas poursuivi pour désertion et que le tribunal ne tiendrait aucun compte de ce délit. A Genève, un déserteur français ayant été enivré et entraîné de l'autre côté de la frontière, la Suisse exigea et obtint qu'on le lui restituât. Malgré quelques fléchissements, cette ligne de conduite fut encore celle du XX^e siècle; qu'on songe à l'afflux des déserteurs de toutes nations durant la guerre de 1914-1918.

Récemment, le « New York Times » a consacré des articles aux soldats américains stationnés en Allemagne qui désertent pour ne pas être envoyés au Vietnam; à deux reprises (16 et 29 mai), ce quotidien généralement bien informé a déclaré que la Suisse refoulait ces militaires et les livrait à la police allemande, laquelle, en vertu d'un accord, les remet à l'armée américaine. Quatre jeunes soldats auraient été récemment dans ce cas. De son côté, la « Welt-

woche » du 26 mai affirme qu'en janvier dernier, deux déserteurs ont été arrêtés dans la région du lac de Constance, après avoir franchi la frontière, et ont été livrés à la police allemande. Ces accusations, reprises lors de l'émission de télévision « Le point », n'ont suscité aucune réaction officielle. Le 31 mai seulement, le correspondant à Berne de la « Tribune de Genève » écrivit que le Département fédéral de justice et police n'avait aucune connaissance de ces faits ni même de la présence de déserteurs américains en Suisse; mais, relevait-il, « on reconnaît volontiers cependant que les services fédéraux n'ont peut-être pas connaissance de tout ce qui se passe dans les cantons ». En d'autres termes, Berne dément avoir livré des déserteurs mais n'exclut pas qu'une police cantonale ait pu le faire !

Ne conviendrait-il pas que des voix s'élèvent pour exiger du Conseil fédéral toute la lumière sur cette affaire et surtout une déclaration sans équivoques sur le devoir que la Suisse a d'offrir un asile aux déserteurs comme aux réfugiés politiques ? Car ce qu'il y a de frappant, c'est que si, au Département fédéral de justice et police, on a longuement expliqué au journaliste genevois la difficulté que l'on avait à différencier un déserteur d'un innocent touriste, personne ne s'est avisé de lui rappeler ce qu'avait été jusqu'à présent l'attitude de la Suisse en ce do-

main. Et la presse, à deux ou trois exceptions près, n'a manifesté aucune réaction. Il est vrai que ces militaires américains qui désertent pour ne pas aller au Vietnam sont un fort mauvais exemple; d'ailleurs, à défaut de la Suisse, la France ne leur offre-t-elle pas asile ?

Marc Vuilleumier

N.B. — La thèse de notre correspondant, qui suppose que les déserteurs avant d'avoir pu, dans les formes, demander à être mis au bénéfice d'un droit d'asile politique, auraient été refoulés, discrètement, par les gendarmes (de quels cantons ?) nous semble d'autant plus vraisemblable que, lors de la guerre d'Algérie, des refoulements eurent lieu selon le même procédé et des déserteurs furent livrés pour condamnation à la France. Des amis de l'Algérie, des juristes suisses durent même s'organiser pour tenter de mettre fin à ces procédés.

Comme Marc Vuilleumier nous pensons que des explications doivent être demandées au Conseil fédéral. Que l'on ne nous fasse pas croire que la Sûreté fédérale ignore ce que font en cette matière les Cantons ! Et de toute façon dans ces cantons-là, il y a des magistrats responsables pour répondre aux questions posées.

D. P.

ques nationaux que n'en court un tortionnaire qui règle un électrochoc.

Devant cette situation, que faire ? Protester par des meetings, faire circuler des pétitions, être un élément de l'opinion publique mondiale ? Mais la protestation verbale a ses limites; répétée, son efficacité s'émousse. Et surtout, parfois, elle cesse d'être une fin pour devenir moyen : on dose les termes par précaution, on les renforce par propagande. Le Vietnam devient un thème, quelque chose comme la lutte contre le renchérissement.

D'où, chez les meilleurs, le besoin de ne pas jouer avec les mots, de ne pas tomber dans la résolution-nite, de payer de leur personne, de s'engager physiquement.

La sincérité est indéniable : prêts à faire le saut. Certes les contingences reprennent vite le dessus. Tous les adhérents aux « Corps des volontaires » ne peuvent s'engager à partir. Certains ont des obligations immédiates : une femme, des gosses, qu'il faut faire vivre d'abord. (On pense à André Breton qui, en 1936, ne voulait partir pour l'Espagne en guerre « à cause, dit-il, d'une enfant, la mienne, qui venait de naître et qui n'eût eu aucun moyen de vivre sans moi »).

Les volontaires ne seront de surcroît que des volontaires civils : ainsi l'exige la législation suisse qui interdit de recruter des troupes sur notre sol pour le compte d'un pays étranger.

On ne coupe donc pas si facilement les attaches nationales. S'ils partaient, ce serait des volontaires suisses, brancardiers et non mitrailleurs. Mais ces contingences n'entachent pas la valeur de l'engagement pris.

Le problème est ailleurs. En fait, les volontaires resteront probablement longtemps encore au port. Le Nord-Vietnam ne semble pas pressé de faire appel à eux. La représentation du Nord, qui s'est installée à Paris, avec certains privilèges diplomatiques, prend connaissance avec satisfaction de ces dévouements, enregistre les listes, mais elle se dérobe derrière un sourire diplomatique et oriental quand les volontaires, valises bouclées, sollicitent des précisions sur les dates, sur la nature de l'aide.

Devant cette situation, que faire ?

Jean-Paul Samson: la défaite du moraliste

Ecrire, est-ce pécher ?

Trente-septième et dernier cahier de « Témoins » publié par Michel Boujut, « Journal de l'An Quarante » n'est peut-être pas ce qu'en un jargon hérité du système corporatif on appelle encore aujourd'hui un chef-d'œuvre. Non que Jean-Paul Samson ne sache écrire : élégante souvent, toujours d'une rare correction, sa prose parfois ne manque pas de vigueur. Mais son langage — passez-moi la métaphore — souffre d'une rétention de conscience. L'écrivain ne doit pas s'adorer dans ses mots : ce culte qu'il se rend à lui-même est grotesque. Mais s'ensuit-il qu'il lui faille éprouver de la honte à écrire ? A l'individu de choisir : ou l'écriture, acte gratuit, est un péché, ou c'est un moyen de manifester l'humain tout comme un autre. L'humilité paralyse le scribe. Comme un bon ouvrier au clair sur ses pouvoirs, qu'il lui suffise de la modestie. Samson se demande : m'appartient-il, en ce moment, à ce sujet, d'user de ma plume ? On a envie de lui souffler : ne vous gênez pas, faites comme chez vous, une besogne en vaut une autre.

Le dernier des justes

« Journal de l'An Quarante », outre le portrait de l'auteur, brosse celui du peuple au sein duquel il a des

Réinventer

Pour ces volontaires en partance, mais qui restent à quai, la situation est difficile, comme pour des voyageurs qui ont déjà pris congé des amis qui les accompagnent au train; le convoi ne s'ébranle pas et le mouchoir qu'on voudrait agiter pend, flasque, au bout du bras.

Ils doivent donc réinventer sur place leur action. Leurs intentions, leurs hésitations, les choix possibles, ils en débattent en essayant d'éviter les pièges. Quels sont-ils ?

Ils peuvent intervenir, forts de leur engagement, pour solliciter des prises de position publique. Mais c'est une sorte de cercle vicieux. La peur du vide des mots les poussait à s'engager personnellement; puis, cet engagement étant pris, ils pensent être en mesure d'exiger, sans tomber sous le coup des critiques faciles, que des mouvements et des organisations prennent parti, votent des résolutions... qui souffriront pourtant du défaut, auquel ils furent les premiers si sensibles; elles ne seront que verbales. Pour échapper à ce verbalisme, il serait au moins nécessaire de pousser à s'exprimer des magistrats et des notables très en vue. Prudentes et pondérées, ces personnalités de la politique ou de l'économie se laisseront-elles bousculer ? Comment alors faire pression sur elles ? Sur qui compter pour cela ? Qui est ami ? qui est ennemi ? qui est un mou ? un dur ? Les volontaires pour le Vietnam n'en sont pas encore à ces recensements-là; le mouvement est récent; il faut d'abord qu'il s'organise; les responsables pensent premièrement à des choses pratiques; par exemple, comment acquérir une fonction qui les rendent, au Vietnam, utilisables, si jamais ils partent. Cet été, ils s'astreindront tous à suivre des cours de formation sanitaire. Mais on pressent comme un danger que le mouvement, une fois ces préparatifs achevés, secrète sa propre raison d'être en se cherchant, sur place, des opposants déclarés traîtres à la cause.

Pour éviter ce piège, les responsables songent aux moyens d'établir une liaison avec les forces qui aux Etats-Unis mêmes luttent pour la paix. Déjà ils ont eu la possibilité d'être interviewés pour une chaîne de télévision américaine. Dans cette direction, ils aime-

raient agir au maximum. Mais, nouvelle difficulté : les Américains, même de gauche, même opposés à la politique de Johnson, se ferment quand ils lisent des phrases telles que celle-ci : « Nous sommes révoltés par les supplices et le génocide que les U.S.A. font subir au peuple vietnamien ». Ces Américains, nous les avons entendus, luttent pour freiner l'escalade, pour éviter la guerre totale. Si on accuse leur pays d'appliquer, dès maintenant, la politique qu'ils espèrent empêcher, ils n'entendent là qu'un langage extrémiste; ils se butent; nous ne les aidons pas.

Si le départ pour le Vietnam, qui devait être l'acte pur et indiscutable n'est pas possible, comment alors agir sans verbalisme, comment ne pas dévier en secrétant des résistances qu'ensuite on s'occupera à vaincre, longuement, comment parler à la fois le langage de la paix et celui du volontariat ? Tels sont les pièges.

Les responsables du « Corps civil » en parlent très librement. C'est une des marques de leur sincérité.

Les chances de la paix

Le fait même qu'ils se sont engagés avec plusieurs centaines de Français, d'Italiens, de Hollandais et qu'ils ne partent pas semble être la meilleure preuve que la paix est possible, encore.

Car il est clair que le mot « volontaire » n'a pas le même sens dans un pays démocratique qu'en U.R.S.S. ou en Chine. Si les volontaires russes ou tchèques devaient partir pour le Vietnam, ce ne pourrait être qu'avec l'approbation du gouvernement de leur pays; et l'internationalisation du conflit serait quasi certaine.

L'on ne désire pas au Nord, pour l'instant, des volontaires européens, c'est qu'on ne désire pas non plus de volontaires de l'Est, c'est qu'on se refuse, malgré la dureté des bombardements américains, à généraliser le conflit.

Les volontaires occidentaux sont, en étant forcés de rester sur la touche, la preuve la meilleure que la paix n'est pas une chimère. La prudence du Vietnam Nord laisse encore une chance à la diplomatie. Les Etats-Unis le comprendront-ils ?

décennies vécu : le nôtre. Ni grossière caricature à la française, du genre à faire se gaudir le Tout-Paname, ni peinture d'icône destinée à réchauffer l'âme des indigènes, c'est bien d'un portrait qu'il s'agit : le modèle s'y reconnaît. Moins de calme que de placidité, moins de sang-froid que de glace dans les veines, voilà qui nous confère autant de vertus que de vices. On a les défauts de ses qualités. A moins que ce ne soit l'inverse...

Mais là n'est pas l'essentiel. Dans ce tableau d'époque, figure au premier plan le peintre. Cet ensorcelé de la pureté, quel pathétique personnage ! Libertaire, il a le fascisme en horreur : mais il abomine la guerre tout autant. De deux maux absolus allez choisir le moindre ! Sa haine du totalitarisme est si forte qu'il voudrait que ses procédés ne soient jamais employés par ses ennemis. Knut Hamsun, auteur de « La faim », applaudit à l'invasion nazie de la Norvège. Une démocrate zurichoise s'exclame : « Er hat seinen Namen auf ewig ruiniert. » L'attitude de Knut Hamsun, certes, Samson la juge ignoble. Pourtant il proclame son « refus total de totalitairement abaisser une œuvre sous prétexte d'événements. » Réplique généreuse à ceux qui ont l'exécution facile. Mais ce libéralisme en définitive profite à l'adversaire. Quels sont les gens qui aujourd'hui s'efforcent de réhabi-

liter. Louis-Ferdinand Céline ? Des professeurs de rhétorique, appréciant une œuvre dont le contenu est celui de la poche à fiel ? Il se peut bien. Mais ce sont d'abord des mépriseurs d'hommes, des nostalgiques du fascisme, en Suisse comme en France. A la postérité de décider si le Panthéon peut s'ouvrir à des Hamsun ou des Céline : nous décidons pour notre temps. Jean-Paul Samson précisément n'entend pas être de son temps. Il a voulu prendre parti contre l'Histoire, en laquelle il voit comme un avatar de Dieu, nouveau Moloch anthropophage. Il a beau quelquefois douter de son choix : à se cantonner dans le désespoir lucide, quelle cause a-t-il embrassée ? Celle de l'Homme, dit-il. Mais cette majuscule aussi renvoie à Dieu, comme le son que rend cette maxime : il faut ne pas « déroger de ce qu'il peut y avoir d'inhumain dans (mon) zèle — ou dans (mon) essence. » Cher Jean-Paul Samson, sachiez-vous que, ce disant, vous qui ne croyiez pas en la divinité, vous commettiez une usurpation de fonctions ? A se distancer à ce point de ses semblables, c'est sur les prérogatives célestes qu'on empiète. Mais voici : vous étiez un juste, ce cœur rongé malignement par l'absolu, cet homme qui refuse l'homme au nom de l'idée qu'il s'en fait.

Cherpillod

La puissance économique des Cantons

Le Bureau fédéral de statistique recense, entre autres choses, les sociétés anonymes de notre pays. Elles sont aujourd'hui au nombre de 50 446. En l'espace de onze ans, leur nombre a presque doublé, ce qui est impressionnant et, une fois de plus, révélateur de la mutation subie par l'économie suisse cette dernière décennie.

Le capital, à fin 1966, de ces sociétés représente 26,5 milliards. Ce chiffre aussi est impressionnant, car le Bureau de statistique enregistre le capital social et non la fortune réelle des sociétés qui comprendrait la valeur de leurs réserves latentes et ouvertes; de même il n'enregistre pas la valeur boursière du capital.

Cette statistique est établie par Canton. Elle renseigne donc sur la force économique des régions. Il faut toutefois ajouter un correctif. Le montant du capital social n'est pas l'unique critère de la puissance et de la prospérité d'une entreprise.

Ainsi une société d'énergie électrique peut avoir un capital social élevé sans représenter toutefois le même intérêt qu'une société industrielle aux vastes ressources acquises par autofinancement. Ces remarques étant faites, le document qui suit renseigne sur la vie économique du pays.

Nous avons classé les Cantons, en fonction du capital social des sociétés anonymes. Entre parenthèses nous avons indiqué entre combien de sociétés il est réparti.

Cantons :	Capital en millions	
1. Zurich	6076	(7200)
2. Bâle-Ville	3389	(2711)
3. Genève	2481	(9489)
4. Vaud	1680	(6346)
5. Berne	1546	(3423)
6. Valais	1388	(1528)
7. Argovie	1326	(2068)
8. Grisons	1302	(2557)
9. Zoug	1256	(2045)
10. Tessin	1175	(3770)
11. Fribourg	864	(1508)
12. Saint-Gall	628	(1432)
13. Glaris	608	(905)
14. Soleure	526	(768)
15. Lucerne	499	(1189)
16. Neuchâtel	463	(1268)
17. Thurgovie	335	(654)
18. Bâle-campagne	310	(618)
19. Schaffhouse	200	(184)
20. Uri	131	(70)
21. Schwyz	130	(235)
22. Nidwald	127	(178)
23. Appenzell Rh.-Ext.	66	(169)
24. Obwald	40	(103)
25. Appenzell Rh.-Int.	10	(26)

Le rapport entre le nombre de sociétés et le capital est révélateur aussi de la force économique des Cantons. Ainsi Bâle, avec un nombre modeste de S.A. se hisse au second rang.

Mais plus intéressante encore est l'étude du développement des sociétés lors de l'année 1966.

Pour la constitution de sociétés nouvelles, on trouve le classement suivant :

1. Zurich	156 mio	
2. Zoug	102	(Zoug est au premier rang pour les banques et les holdings avec un montant de 84 mio)

3. Tessin 88

Ces trois cantons laissent les autres loin derrière eux. Pour l'augmentation du capital des sociétés existantes, on obtient le classement suivant :

1. Zurich	447 mio
2. Tessin	97
3. Bâle-Ville	95

L'écart entre Zurich et le reste de la Suisse est de ce point de vue extraordinaire. Ce canton s'impose, en 1966, dans tous les domaines : industrie avec

70 mio devant Bâle, 30 mio; le commerce avec 37 mio devant Vaud, 19 mio; la banque et les holding avec 287 mio devant Tessin, 61 mio; et les autres sociétés avec 52 mio devant Tessin, 12 mio.

La concentration autour de la place de Zurich apparaît impressionnante, à peine corrigée par le développement assez spectaculaire de cantons qui, notamment pour les banques ou les holdings, peuvent faire valoir soit leurs faveurs fiscales, soit leur situation géographique, comme ne l'oublie pas et Zoug et Tessin.

Savez-vous que ?

Quelles sont en fonction du capital social les trois sociétés suisses (= soumises à la législation suisse) les plus importantes ? Nestlé ? Hofmann ?

Ce sont :

1. La Banque des Règlements internationaux :	500 mio
2. Dow Chemical S.A.	420 mio
3. La compagnie financière Michelin	401 mio

Il nous manque des laboratoires nationaux

Depuis longtemps déjà, on a constaté et dénoncé une lacune dans l'organisation de la recherche scientifique suisse. En effet le Fonds national pour la recherche scientifique ne peut financer que les travaux qui sont, incontestablement, des travaux de recherche.

Or, dans plusieurs domaines, notamment dans celui de la santé, il serait indispensable de pouvoir disposer de laboratoires nationaux, non de recherche pure, mais de préparation. Le Fonds national ne veut pas s'en charger, mais la dépense dépasse aussi les possibilités des Cantons pris isolément.

Les problèmes que pose la virologie illustrent clairement cette lacune.

On sait que la thérapeutique spécifique des maladies à virus est encore à trouver. Pour l'instant, les médecins s'efforcent d'identifier les virus pathogènes, en espérant qu'une fois identifiés on pourra traiter efficacement la maladie. Or, l'identification de l'agent causal est très difficile. Tout d'abord parce qu'on a déjà recensé quelque 150 entités virales et parce qu'une centaine d'entre elles sont capables de produire le même syndrome.

Seuls certains sérums permettent une identification finale sûre. Ils sont produits dans quelques laboratoires de pays bien outillés. Mais grâce à un programme d'entraide de l'Organisation mondiale de la santé, les laboratoires compétents de tout pays peuvent recevoir une petite quantité des différents sérums qui doivent servir à étalonner les sérums-type de travail dont chaque pays a besoin.

Or la Suisse ne peut guère bénéficier de ces mesures, car elle ne dispose pas de laboratoire national. Ses laboratoires de virologie sont petits, de faible capacité, ne se prêtent pas à la préparation des sérums nécessaires pour des diagnostics sûrs. Les analyses se font donc selon des méthodes plus ou moins improvisées; et pourtant, comme le faisait récemment remarquer le docteur Ritter dans une communication sur ce sujet, l'habitude a été prise, en Suisse, de facturer au patient les frais de cette analyse, alors qu'il « est probablement le seul individu qui ne retire aucun bénéfice des résultats ». D'abord parce que les résultats sont connus trop tard pour orienter la thérapeutique, et parce que de toute façon il n'existe pas de remède spécifique. En revanche, le diagnostic est utile à la collectivité, c'est-à-dire pour l'enseignement, pour l'étude des épidémies, etc.

La situation est donc doublement fautive. L'instrument de travail indispensable n'existe pas; et de surcroît les laboratoires rudimentaires que nous possédons sont financés par les patients qui n'en tirent aucun bénéfice thérapeutique.

Il devient donc indispensable de trouver les moyens de financer à l'échelle nationale des laboratoires qui ne soient pas de recherche pure, mais qui soient au service d'une médecine scientifique.

Les étudiants lausannois font éclater un «scandale bien de chez nous»

Le prix moyen des chambres louées par des étudiants sur la place de Lausanne est de 120 francs. Au chemin des Falaises, on vient dans un bâtiment neuf de mettre en location, dans une maison construite pour les étudiants, une soixantaine de chambres pour un prix qui varie entre 155 et 170 francs. Or cette maison a été construite par la Fondation « Maison pour Etudiants ». On peut s'étonner qu'elle offre des logements à des prix à ce point supérieurs à ceux des particuliers. Est-ce son but ?

Mais où l'étonnement est à son comble, c'est lorsqu'on apprend que la construction des Falaises a bénéficié

a) d'un don de la maison Nestlé de 1 million de francs

b) d'un don de l'Etat de Vaud de 600 000 francs

c) d'un droit de superficie de la Ville de Lausanne. Avec une dotation d'un million et demi et le terrain gratuit, arriver à ces prix, c'est peu banal.

Ces chiffres et ces faits ont été révélés dans un rapport de l'Union des étudiants lausannois, rendu public récemment. Dans leur numéro de mai des « Voix universitaires », les étudiants, après étude fouillée du cas, reprennent leurs révélations et leurs accusations; on lit notamment sous le titre « Fait accompli » : « Cette double question met en évidence un fait qui est révélateur d'une situation bien établie au sein du Conseil de fondation : le président prend seul toutes les décisions, les membres du Conseil se bornent à entériner les décisions prises (pour autant qu'on lui en donne l'occasion). Les exemples de cette manière de procéder sont nombreux : annonce et présentation du projet avant même que le Conseil de fondation ne soit chargé de cette réalisation et avant qu'il n'en ait pris connaissance, fixation arbitraire du prix des chambres, attribution du restaurant au DSR, etc. » Les étudiants ne craignent, en caractères gras et grand format, dans un cadre, d'écrire : « L'Union des étudiants lausannois : « accuse le président du Conseil de fondation d'avoir pris seul des décisions qui étaient du ressort du Conseil ». Ce président est M. P. Oguey, ancien conseiller d'Etat.

Les dépassements et les changements de destination de plusieurs locaux s'expliquent pour l'essentiel par une insuffisante étude géologique. Cette erreur absorbe l'essentiel du don Nestlé et de l'avance de l'Etat de Vaud. De surcroît, la conception architecturale du bâtiment est discutable; la discussion des plans fut quasi nulle, etc.

Les étudiants, dossiers en main, ont démontré, eux que l'on accuse souvent de manquer de sérieux, l'absence de sérieux de ceux qui volontiers aiment leur donner des leçons. Ils ont su faire aussi en parlant publiquement une démonstration de courage civique que n'ont sûrement pas apprécié ceux qui pourtant en font si souvent l'éloge dans les cantines.

Les belles démonstrations

Récemment la Société de banque suisse a publié un tableau pour démontrer que la charge fiscale, comparée à celle que connaissent les Etats-Unis, est lourde en Suisse, pays qui ne serait donc pas un paradis fiscal.

Sauf, de manière évidente, pour les gros revenus. A partir d'un revenu de 172 000 francs, le taux est plus favorable à Zurich qu'à New York. De surcroît, alors que la progression s'arrête à ce niveau-là en Suisse, elle monte jusqu'à 60 % aux Etats-Unis.

Enfin la S.B.S. oublie de faire une comparaison sur l'imposition des personnes morales. Omission volontaire ! Il y a donc privilèges en Suisse pour les sociétés et les gros revenus. Le paradis n'est pas ouvert à tous, mais il est d'autant plus paradisiaque.